

Réponse aux questions supplémentaires: L'enquête sur la distribution du crédit bancaire comprend également un certain nombre de questions supplémentaires. Une des questions supplémentaires récurrentes a trait à l'accès au financement des banques. Les résultats indiquent que les banques luxembourgeoises ont surtout eu recours au marché monétaire pour se refinancer et que les conditions d'accès se sont quelque peu améliorées au cours du trimestre sous revue. Dans la zone euro, les résultats vont plutôt dans le sens d'une détérioration de l'accès aux financements du marché.

Deux nouvelles questions ad hoc figurent dans l'enquête de juillet. Ces questions portent sur l'évolution des actifs pondérés des risques (risk-weighted assets ou RWA) et des fonds propres dans le cadre des nouvelles exigences en matière de fonds propres (telles que définies dans Bâle III par exemple), ainsi que sur l'impact de ces facteurs sur les critères d'octroi. En termes nets, trois banques de l'échantillon luxembourgeois ont augmenté leurs RWA ainsi que le niveau des fonds propres lors de la première moitié de l'année. Deux de ces trois banques continueront à augmenter leurs RWA et le niveau des fonds propres dans la deuxième moitié de l'année. Les ajustements précités n'ont jusqu'à présent guère eu d'impact sur les critères d'octroi. Dans l'échantillon de la zone euro, les banques ont signalé que les RWA se sont réduits et qu'ils fléchiront davantage, bien que leurs fonds propres aient augmenté et continueront à s'inscrire en hausse. Ces ajustements se sont notamment traduits par un durcissement des critères d'octroi appliqués aux crédits octroyés aux grandes entreprises. Les banques s'attendent toutefois à ce que les critères d'attribution appliqués aux crédits destinés aux PME (et, dans une moindre mesure, aux ménages) se durcissent également suite aux ajustements qu'elles comptent faire.

Encadré 1.2

L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS AU SECTEUR PRIVÉ

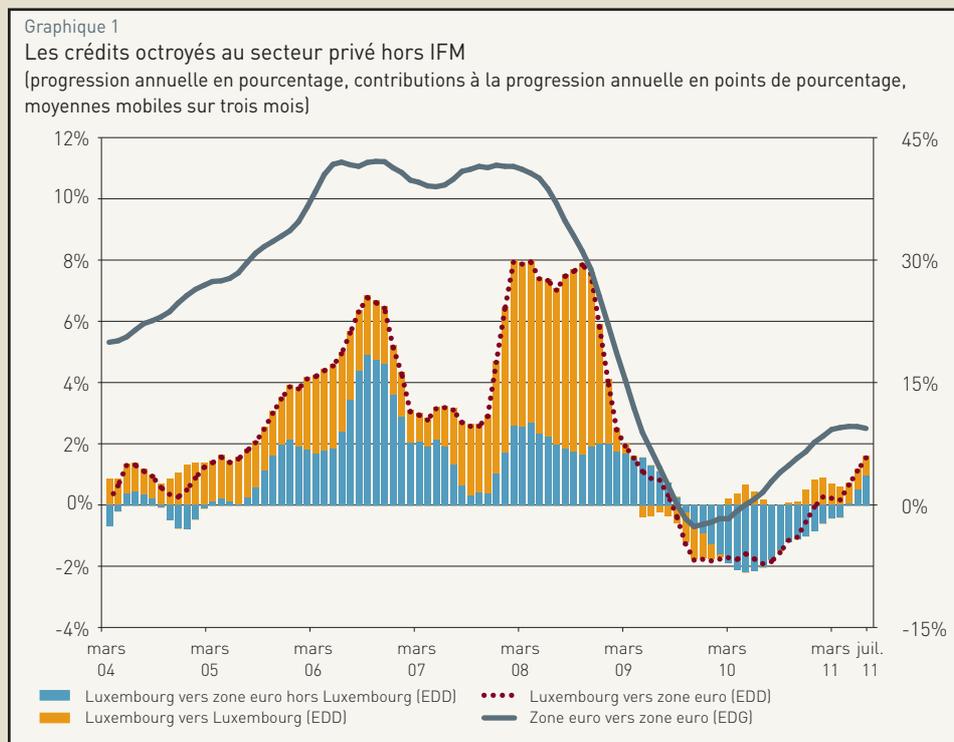
Cet encadré passe en revue l'ensemble des informations devenues disponibles depuis le plus récent encadré sur l'évolution des crédits octroyés au secteur privé¹, publié en juin 2011 (voir Rapport Annuel 2010). Ces nouvelles informations couvrent essentiellement le deuxième trimestre ainsi que juillet 2011.

Les sources exploitées ci-dessous comprennent les données bilantaires (données BSI) des IFM, la collecte statistique sur les taux d'intérêt (données MIR) qui couvre aussi les volumes de crédits nouvellement accordés, ainsi que l'enquête sur la distribution du crédit bancaire (BLS) qui fournit des indications sur l'évolution de l'offre et de la demande des crédits octroyés aux ménages et aux entreprises. Plusieurs ajustements statistiques des données bilantaires ont été effectués. Les séries ne sont toutefois pas ajustées pour les effets saisonniers.

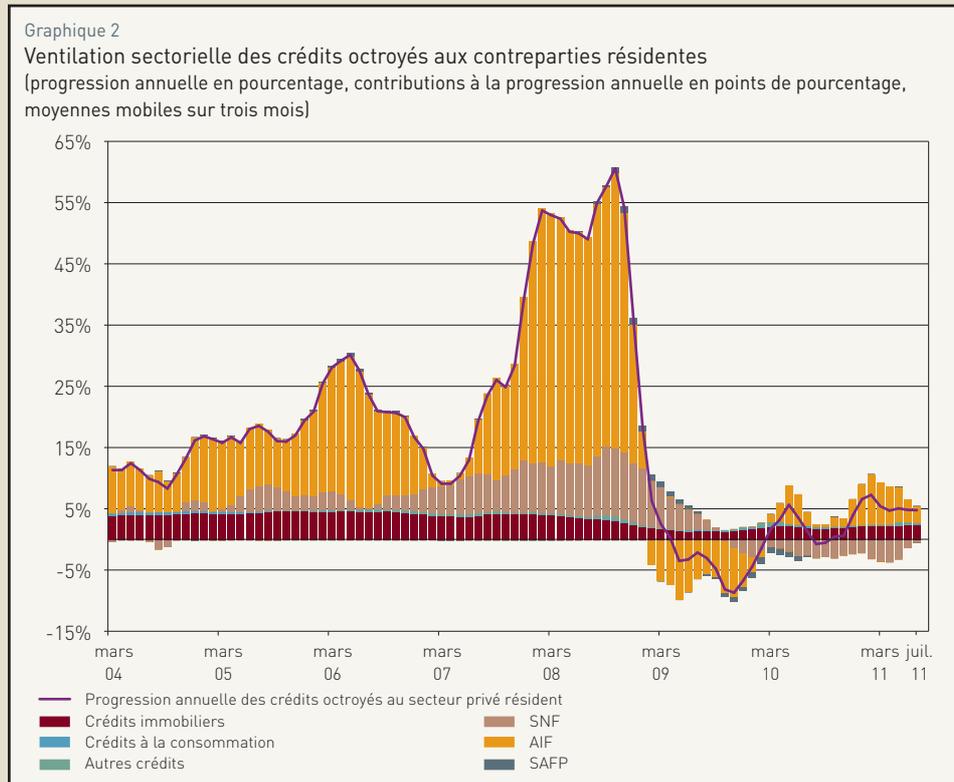
Dans le Graphique 1, les contributions au taux de croissance annuel des crédits octroyés au secteur privé par les IFM implantées au Luxembourg sont ventilées selon l'origine géographique des contreparties. Le graphique retrace également l'évolution du taux de croissance annuel des crédits octroyés par l'ensemble des IFM de la zone euro à des contreparties du secteur privé de la zone euro.

1 Dans le présent encadré, «secteur privé» signifie «secteur privé hors institutions financières monétaires (IFM)». L'interbancaire est exclus de l'analyse, entre autres en raison de sa volatilité. Le secteur privé se compose des ménages, des sociétés non-financières (SNF) ou entreprises, des sociétés d'assurance et fonds de pension (SAFP) et des autres intermédiaires financiers (AIF). Les prêts aux ménages sont également ventilés selon le type de crédit (crédits immobiliers, crédits à la consommation et autres crédits). Légèrement plus de la moitié des prêts octroyés par les IFM au Luxembourg à des contreparties du secteur privé de la zone euro sont destinés à des non-résidents.

L'encadré publié dans le cadre du Rapport Annuel 2010 avait souligné certains parallèles entre les deux séries qui retracent les progressions annuelles respectives. Le Graphique 1 montre que les tendances sous-jacentes de ces deux séries demeurent alignées, même si un tassement du taux de croissance annuel des crédits octroyés par les IFM de la zone euro dans son ensemble s'est manifesté en fin de période. Si le redressement de la série luxembourgeoise découle largement des crédits octroyés à des contreparties résidentes, la contribution des crédits octroyés aux non-résidents est également devenue positive en mai. Si les tendances sous-jacentes actuelles persistent, la croissance du crédit devrait se poursuivre sous le double effet d'un rebond des crédits octroyés aux résidents et aux non-résidents. La suite de l'encadré se limitera aux crédits octroyés aux contreparties résidentes, plus directement associés aux développements macroéconomiques luxembourgeois.



Sources : BCL, BCE



Source : BCL

Si le redressement de la série luxembourgeoise découle largement des crédits octroyés à des contreparties résidentes, la contribution des crédits octroyés aux non-résidents est également devenue positive en mai. Si les tendances sous-jacentes actuelles persistent, la croissance du crédit devrait se poursuivre sous le double effet d'un rebond des crédits octroyés aux résidents et aux non-résidents. La suite de l'encadré se limitera aux crédits octroyés aux contreparties résidentes, plus directement associés aux développements macroéconomiques luxembourgeois.

Selon les données de juillet 2011, presque la moitié des encours de crédits octroyés aux résidents sont destinés aux AIF, largement composés de fonds d'investissement. Environ un tiers des crédits sont octroyés aux ménages, notamment pour l'acquisition de biens immobiliers, alors que 20% des encours sont destinés aux entreprises. La part des crédits aux SAFF est peu élevée. La composition sectorielle des encours a d'importantes implications pour les développements des crédits et pour l'économie plus généralement.

En regard du poids des crédits aux AIF, il est peu surprenant de constater que le rebond de la progression annuelle des crédits octroyés aux contreparties résidentes soit largement attribuable à une évolution favorable des crédits destinés aux AIF, comme l'établit le Graphique 2. Si cette reprise a persisté au deuxième trimestre et en juillet, la progression annuelle des crédits octroyés au secteur privé résident s'est cependant stabilisée aux alentours de 5%. Néanmoins, la contribution des crédits immobiliers à la progression annuelle de l'ensemble des crédits octroyés au secteur privé demeure également importante et s'est accrue davantage, bien que légèrement. La contribution des crédits octroyés aux SNF demeure toutefois légèrement négative.

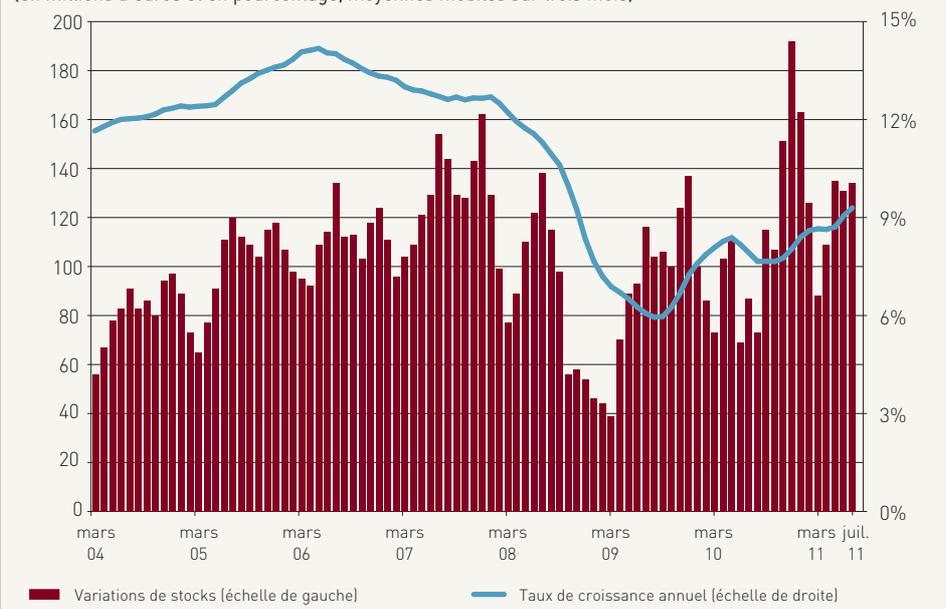
Malgré l'importance des crédits octroyés aux AIF, une analyse détaillée de ce secteur dépasse la portée de cet encadré. Maintes informations disponibles pour les secteurs des ménages et des entreprises ne couvrent d'ailleurs pas les AIF. Les variables explicatives sous-jacentes ne sont de surcroît pas aisément identifiables, même suite à un travail analytique approfondi.

Le Graphique 3 présente l'évolution des crédits immobiliers octroyés aux ménages du Luxembourg en termes de flux ou de variations de stocks² (calculés à partir des données BSI) ainsi qu'en termes de taux de croissance annuels.

La progression des crédits à l'habitat s'est poursuivie. Les variations de stocks se sont fortement accrues, alors que le taux de croissance annuel s'est inscrit à son niveau le plus élevé depuis septembre 2008. Les données disponibles dans le cadre de la collecte MIR, non reprises dans le graphique, vont également dans le sens d'une progression vigoureuse et continue des crédits à l'habitat³.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire indique que la progression des crédits immobiliers découle d'une hausse de la demande. Effectivement, les critères d'octroi des crédits immobiliers n'ont pas changé considérablement depuis l'émergence des turbulences financières, alors que la demande nette s'inscrit en hausse continue pratiquement depuis son rebond en 2009.

Graphique 3
Les crédits immobiliers octroyés aux résidents du Luxembourg
(en millions d'euros et en pourcentage, moyennes mobiles sur trois mois)

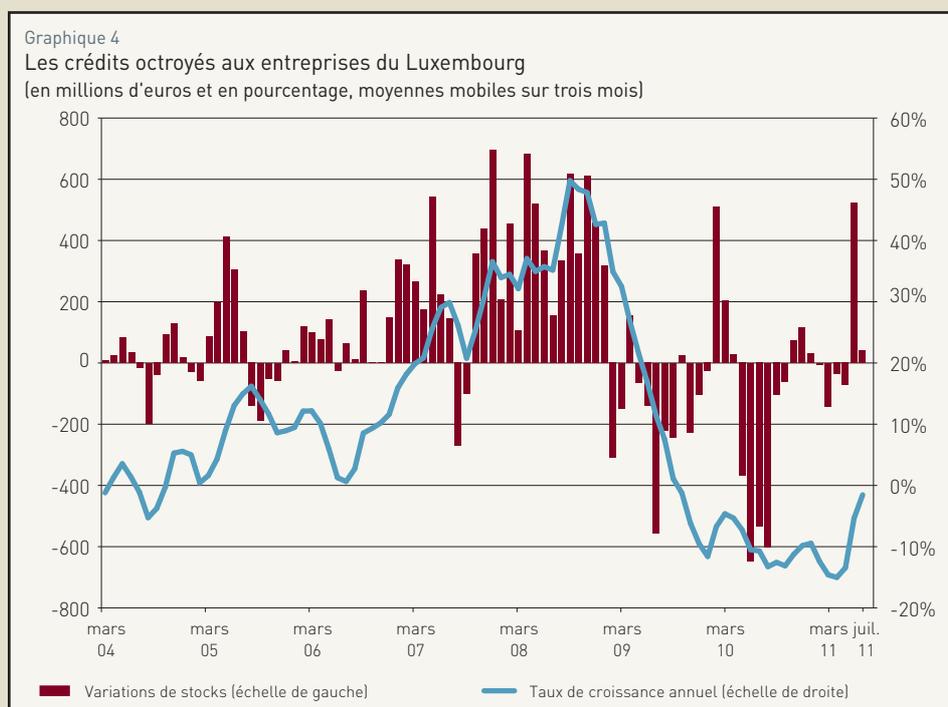


Source : BCL

- 2 Il s'agit donc des variations de stocks ou flux calculés à partir des différences mensuelles des encours (corrigées des reclassements, d'autres effets de valorisation, des variations de taux de change et de tout autre changement ne résultant pas d'opérations).
- 3 Il convient de rappeler que certaines différences méthodologiques existent entre la collecte MIR et la collecte BSI. Par exemple, pour la collecte MIR il s'agit des nouveaux crédits accordés, alors que pour les données BSI seuls les crédits effectivement octroyés sont enregistrés. En outre, les nouveaux crédits de la collecte MIR comprennent toutes les renégociations des crédits existants et ne sont pas ventilés selon l'origine géographique des contreparties.

Afin d'être complet, il convient d'évoquer les développements des crédits à la consommation, qui se caractérisent toutefois par une forte saisonnalité, de sorte que leur évolution doit être appréhendée avec prudence. Si la tendance à la hausse de la progression annuelle de ces crédits s'est inversée depuis avril 2010, une légère tendance haussière est discernable depuis le deuxième trimestre de l'année en cours. L'évolution des variations de stocks et des crédits nouvellement accordés dans le cadre de la collecte MIR est en ligne avec les développements des années précédentes. L'enquête sur la distribution du crédit bancaire indique que les critères d'octroi appliqués aux crédits à la consommation (et autres crédits) se sont légèrement durcis entre avril et juin, tandis que la demande nette s'est très légèrement repliée.

Pour ce qui est du secteur des entreprises, l'évolution des crédits octroyés aux SNF implantées au Luxembourg a généralement continué à se détériorer, comme le montre le Graphique 4.



Source : BCL

Les volumes continuent à s'inscrire à des niveaux relativement faibles par rapport à 2008 et 2009. Les banques ont indiqué avoir laissé leurs critères d'octroi inchangés depuis 2010. La demande nette s'est toutefois inscrite en baisse au deuxième trimestre⁴.

On peut donc conclure que le rebond des crédits octroyés au secteur privé résident s'est poursuivi et qu'il découle en premier lieu d'une reprise des crédits octroyés aux AIF. Les crédits immobiliers octroyés aux ménages résidents s'inscrivent en hausse continue, alors que la croissance annuelle des crédits aux entreprises implantées au Luxembourg est toujours négative en dépit d'un sursaut en juin. La plus récente enquête sur la distribution du crédit bancaire indique que les développements des crédits à l'habitat ainsi que des crédits octroyés aux SNF s'expliquent notamment par l'évolution de la demande.

Le taux de croissance annuel demeure donc négatif, malgré un sursaut en juin qui ne doit toutefois pas être interprété comme une reprise généralisée. En effet, ce sursaut est également discernable au niveau des variations mensuelles des encours et découle largement de l'effet d'une seule banque. Les variations de stocks demeurent cependant généralement peu élevées ou négatives. S'agissant des crédits nouvellement accordés dans le cadre de la collecte MIR, les volumes mensuels relatifs aux crédits d'un montant inférieur ou égal à un million d'euros continuent à s'inscrire à des niveaux très élevés. Par contre, les gros

⁴ A rappeler que les résultats agrégés de l'enquête ne permettent pas de différencier selon l'origine géographique des contreparties.